



SPECIAL CESER

Séances plénières des 12 et 19 novembre 2013

**Un nouveau CESER
au cœur de jeux d'alliances**

Sommaire

Editop. 1 et 2

Extraits de la candidature à la Présidence de Patrice Boudet.....p 3

Extraits de la déclaration pour le Bureau de J.E. Coatrieux.....p 3

Le groupe C.G.T. au CESER de Bretagnep 4



EDITO de Patrice BOUDET
Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Ce 12 novembre 2013 a eu lieu la mise en place du nouveau CESER 2013/2019 avec les élections de la Présidence des 4 Vice-présidences par collège et de 3 Membres du bureau par collège.

Sans rentrer dans les détails, il faut savoir que le CESER est composé de 119 membres (118 ce jour, il manque une désignation) nommés par arrêté préfectoral sur proposition des organisations qui le composent.

Il y a 3 collèges (I,II,III) à parité avec 38 sièges et le collège IV (5 sièges) des personnalités qualifiées choisies par le Préfet de région.

➔ **Le collège I : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariés :**

- Chambres consulaires (CCIR, CRA, CRMA)
- Organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA)
- Syndicats agricoles (FRSEA, confédération paysanne, coordination rurale)
- Professions agri/agro
- Secteur de la mer, de la santé, de l'ess, ...)

En résumé, une forte représentation patronale et agricole.

➔ **Le collège II : Organisations syndicales de salariés :**

| | |
|-----------------------|---------------------|
| C.F.D.T. : 15 membres | C.G.T. : 11 membres |
| C.F.T.C. : 2 membres | SOL : 2 membres |
| C.G.C. : 1 membre | UNSA : 1 membre |
| F.O. : 5 membres | F.S.U. : 1 membre |

Ces sièges sont répartis à la proportionnelle après calcul à la plus forte moyenne.

➔ **Le collège III : Organismes et associations «vie collective» de la région dont 6 membres ayant compétence environnement et développement durable :**

Il s'agit des secteurs de la famille, la solidarité, sport, consommateurs, habitants, culture, tourisme, enseignement supérieur, la recherche, la santé et protection sociale, la jeunesse et les environnements.

Ce nouveau CESER renouvelé à près de 50% avec l'arrivée de femmes (37%) et de jeunes (étudiants) a élu son bureau composé de 21 membres.

Un petit retour en arrière

Depuis 2004, le Président était issu du collège III (mutualité, ancien professeur d'Université) et faisait l'unanimité. Quittant le CESER, il a laissé la place à des ambitions du collège I. Pour être plus précis, le MEDEF (UIMM) n'a pas caché ses intentions. Dès le mois de juin, J. HAMON (Medef) a informé tous les membres pour annoncer sa candidature, candidature présentée comme « celle du rassemblement, de l'ouverture et de l'impartialité » et tout cela en se situant au dessus des collèges.....

La CGT n'a pas pu accepter que le MEDEF dirige le CESER sans opposer une alternative. Elle a pris l'initiative de contacter la CFDT (1^{ère} OS sur la région) pour connaître son appréciation sur cette initiative. Sans se cacher et sans aucun souci, la CFDT a affirmé qu'elle n'avait pas l'intention de présenter un candidat et que cette candidature lui convenait !!!

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr

mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

Inacceptable pour la C.G.T.

Après une intersyndicale le 10 octobre avec les 6 autres OS (la CFDT n'en voyant pas l'utilité n'a pas souhaité en faire partie), nous avons conclu de présenter une candidature alternative en l'occurrence un membre CGT.

A ce stade, le tandem MEDEF/CFDT se trouve quelque peu ébranlé. Mais c'est sans compter sur sa capacité de pression pour "remettre les égarés dans le droit chemin" et leur promettre quelques places qu'ils ne leur reviendraient pas au regard de leur représentativité.

Ainsi, ne reste plus que la CGT, FO, FSU et Solidaires. Là encore, c'était sans compter sur la capacité de FO de jouer les casseurs de la démarche unitaire. S'appuyant sur la situation économique et sociale dégradée, sur les mobilisations distinctes à QUIMPER (Bonnets rouges) et CARHAIX du 2 novembre, FO a décidé de se présenter à la présidence du CE-SER!!

Le Comité Régional CGT a décidé de maintenir la candidature alternative du collège II amputée de ces derniers rebondissements.

Les votes pour la Présidence : J. HAMON (79), P. BOUDET (32), J. JOSSELIN (6), Blanc (1)
Elu au 1^{er} tour, le MEDEF a fait le plein de ses alliances. FO a obtenu 1 voix de plus que de sièges.

Il est nécessaire de faire une analyse objective.

Si toutes les voix du collège II s'étaient rassemblées, on peut faire l'hypothèse suivante :

CGT : 32 + 15 (CFDT) + 4 (CFTC, UNSA, CFE-CGC) + 5 (FO) = **56 voix**
MEDEF : 79 - 15 - 4 = **60 voix**

La candidature CGT, candidature d'équilibre et d'expression de rapports de force aurait pris à ce stade toute sa pertinence et sa raison d'être.

On peut même faire encore une autre hypothèse.

Partant du postulat (60/56) sachant que dans le collège III, 6 à 7 membres sont des anciens responsables d'organisations syndicales (CFDT surtout), une seule moitié de ceux-ci (3) suffisait pour faire basculer le résultat final.

Mais en Bretagne, rien n'est moins simple. Les accords de gestion dans les structures de représentation priment sur les intérêts des salariés. Et surtout, il n'était pas

concevable qu'un syndicaliste CGT devienne Président de la deuxième assemblée régionale de Bretagne. Ce "cataclysme" a été évité de justesse avec des responsabilités clairement identifiées.

Au final de cette journée de pagaille dans le collège II, la CGT a maintenu ses deux membres au bureau du CE-SER de Bretagne, en lien avec sa représentativité :

Ont été élus, Patrice Boudet vice-Président et Stéphane Créach membre du bureau. A noter que pour ces deux élections, la CGT a obtenu au total 180 voix, la CFDT 174 voix.

Pas de commentaires si ce n'est que la CGT est reconnue bien au delà de ceux qu'elle représente comme une organisation crédible et légitime. Organisation qui sans renier ses orientations sait avancer sur ses fondamentaux alliant contestation, mobilisation, proposition et négociation pour gagner des revendications.

C'est sans doute cette stratégie et nos orientations de congrès que redoutent nos adversaires et certains de nos partenaires.

Le 19 Novembre, une nouvelle session plénière est convoquée pour élire les Présidents et vice-Présidents des quatre commissions. Résultats :

- « Développement Economique, Recherche » : Pdt CCIR (coll I) Vice Pdt : CFDT (coll II)
- « Qualité de Vie, Culture, Solidarités » : Pdt CRSA (coll III) Vice Pdt : Solidaires (coll II)
- « Formation, enseignement supérieur » : Pdt CFDT (coll II) Vice Pdt : FRSEA (coll I)
- « Aménagement et Développement des Territoires, Environnement » Pdt CCIR (coll I) Vice Pdt : Jean-Edmond Coatrieux CGT (coll II)

Pour cette dernière commission, toujours dans la recherche de l'équilibre des forces et en lien avec la représentativité, la CGT a présenté un candidat à la présidence.

C'était sans compter sur les alliances précitées. En effet, nos « partenaires » ont à nouveau choisi une cheffe d'entreprise plutôt que notre camarade.

A la CGT, nous avons une ligne de conduite consistant à porter partout nos orientations de congrès dans toutes les instances notamment le syndicalisme rassemblé.

C'est sur cette base que nos camarades ont voté pour les candidats CFDT à chaque élection. Pourtant, la sanction aurait été facile mais surtout

contraire à notre démarche.

Pour la CGT, l'efficacité syndicale pour gagner des revendications passe aussi par la recherche de l'unité syndicale dans les entreprises. Mais cette unité ne doit pas s'arrêter aux portes des lieux de dialogue social territorial. Bien au contraire.

C'est à cela que la CGT travaille malgré les écueils. Néanmoins, ces positionnements multiples ne sont pas sans soulever des questions.

- Comment être une organisation syndicale de salariés censée défendre leurs intérêts et aller jusqu'à une telle contradiction ?
- Quelles peuvent être les revendications communes du patronat et d'un syndicat ?
- Comment combattre les mauvais coups patronaux et leur donner mandat pour présider l'assemblée socio-économique, deuxième assemblée régionale ?
- Comment peut-on faire le choix du Médef plutôt que celui de la CGT ? Qu'y gagne-t-on ?
- Comment peut-on avoir des attitudes différentes selon que l'on se place dans les entreprises ou dans des instances plus éloignées ?

Des questions qui logiquement appellent des réponses....

A la CGT, notre conception du dialogue social territorial ne se différencie pas du dialogue social dans les entreprises.

A noter qu'au même moment se construisait une initiative de mobilisation régionale pour le 23 novembre où 7 organisations appelaient à cette action autour de l'emploi et de l'avenir industriel en Bretagne. Action qui a rassemblé plus de 13000 manifestants et qui doit aujourd'hui trouver des prolongements dans les entreprises et les services dans l'unité la plus large possible.

La CGT a su dépasser cela car les intérêts de salariés sont notre priorité. Pour autant, sans alimenter de polémique inutile, il est pour le moins normal de porter à la connaissance de nos organisations syndicales le déroulement de ces deux sessions plénières bien particulières.

Patrice BOUDET
Responsable du groupe CGT
Rennes le 26 novembre 2013

On trouvera ci-après des extraits de la déclaration de candidature à la présidence et la déclaration motivant notre place au CESER s'appuyant, entre autres, sur la représentativité. Cette dernière n'a pas été lue en séance faute de temps. Pour autant, elle se doit d'être portée à la connaissance de nos organisations.

Extraits de la déclaration de candidature à la Présidence de Patrice BOUDET

Tout d'abord, permettez-moi de me présenter aux nouveaux membres de notre assemblée et plus particulièrement aux nouveaux entrants.

Je m'appelle Patrice BOUDET, je fais partie du collège II où je suis un des 11 représentants CGT dans un groupe composé de 6 femmes et 5 hommes.

Membre du CESER depuis 2005, et à partir de la dernière mandature en 2007, j'y assume les fonctions de deuxième vice-Président du collège II et de rapporteur général aux plans, aux schémas, à l'Agenda 21 et à l'évaluation des politiques publiques régionales. (...)

C'est riche de cette expérience que je me présente à vous. Il n'est pas courant qu'une candidature issue du collège II au poste de Président soit proposée au CESER de Bretagne. Sauf à me tromper, c'est même la première fois, comme c'est la première fois qu'il y a plusieurs candidatures. On ne peut que s'en féliciter pour peu qu'elles soient toutes sincères dans l'intérêt de notre assemblée.

Cet exercice démocratique n'en prendrait que plus de valeur. Il démontre que le CESER, lieu d'expression, de confrontation et de construction, doit continuer de jouer son rôle d'aiguillon et d'être force de propositions de la société civile organisée. (...)

Beaucoup de nos travaux trouvent écho auprès des collectivités et d'organismes divers. Ils sont de plus en plus cités et pris en référence. Cela doit nous encourager à continuer.

Pour autant, il nous faut répondre à ce qui nous entoure.

La situation sociale et économique bretonne appelle des réponses des acteurs concernés (pouvoirs publics, patronat, organisations syndicales) mais aussi de notre assemblée. Elle ne peut pas être spectatrice et doit s'exprimer très rapidement dans les jours à venir. Nous avons dans nos fonds d'études des éléments à faire valoir et à ressortir ! Je pense aussi à la contribution de janvier dernier sur la thématique d'anticipation aux restructurations. La pré-

paration d'un plan d'avenir pour la Bretagne ne peut pas se faire sans notre contribution. C'est à cela qu'il nous faut nous attaquer sans tarder.

La vision que nous avons du CESER ne peut pas être qu'en réaction. Il doit donc continuer ses études longues, alternées de rapports courts.

Qu'on le veuille ou pas, nous sommes à la croisée de nombreux chemins, à des choix de société. La crise systémique que nous subissons fortement depuis 5 ans est là pour nous le rappeler.

Fermetures d'entreprises, vagues de licenciements, dérèglement climatique, fracture sociale, autant d'exemples qui nous obligent à travailler pour une société du bien et mieux vivre ensemble.

Il nous faudra innover, aller encore plus loin que nous l'avons fait. (...)

Cette transition de la société qui se présente, nous appelle à nous investir dans cette évolution. (...)

Je voudrais vous citer encore une phrase du Pt EVEN, mais c'est la dernière :

« Vous savez mon attachement à la démocratie participative, à la démocratie consultative en autant qu'il s'agisse d'une démocratie délibérative »

Avec son autorisation, je fais mienne cette phrase.

Avant de finir, je vous informe que ma candidature est soutenue par des organisations du collège II, par des membres du collège III et dans une moindre mesure du collège I (...).



Extraits de la déclaration pour le Bureau de Jean Edmond Coatrieux

Le renouvellement du CESER se situe dans un contexte social et économique dégradé qui impacte l'ensemble des territoires bretons et au delà d'ailleurs et qui n'épargne aucun de ses secteurs d'activité (...). La CGT y portera ses propositions et analyses comme elle a toujours fait dans cette institution.

Représentant de la société civile de Bretagne, chaque membre du CESER est directement impliqué dans les réponses à construire pour travailler à des alternatives économiques, sociales et environnementales, permettant de répondre à l'urgence et qui tracent des perspectives pour l'avenir. (...)

Ainsi une administration du CESER basée sur une majorité de gestion serait contraire à cette conception de démocratie participative qui a présidé à la création des CESER dans un premier temps élargi ensuite à l'environnement en devenant CESER.

C'est en tout cas dans cet état d'esprit que la CGT a pris toute sa place dans l'activité du CESER de Bretagne. (...)

S'agissant du 2^{ème} collège, depuis la loi du 20 août 2008, les règles qui déterminent la représentativité des organisations syndicales de salariés ont évolué. Celle-ci tient compte désormais de l'influence électorale de chaque organisation syndicale à l'occasion des élections professionnelles d'entreprises ou de services.

Certes, celle-ci reste perfectible. Elle peut être contestée. Mais elle existe. Quelque soit le mode de calcul retenu pour déterminer la représentativité des organisations syndicales en Bretagne, la CGT est la seconde organisation syndicale de Bretagne.

C'est aussi ce souci de l'efficacité pour les intérêts des salariés qui guide notre démarche dans la recherche de l'unité des organisations syndicales la plus large possible. C'est donc bien une CGT responsable, attachée aux critères de la représentativité syndicale (...) qui s'exprimera lors des attributions des responsabilités.

Ainsi (...) nos votes seront en correspondance avec la légitime représentativité des organisations. (...)

Le groupe CGT au CESER de BRETAGNE

| | Nom—Prénom | Fédération | Commission |
|--|-----------------------|------------------------|--|
|  | BOUDET Patrice | Cheminots | DER Vice-Président CESER |
|  | COATRIEUX Jean-Edmond | Equipement | ADT/E Vice-Président Commission ADT/E |
|  | CORNIL Claudine | Ferc | FOR |
|  | CREACH Stéphane | Travailleurs de l'Etat | DER Membre du bureau du CESER |
|  | FERREIRA Corine | Banques et assurances | DER |
|  | LE LOARER Françoise | Fapt | ADT/E |
|  | LENEVEU Thierry | Ferc | FOR |
|  | PELTIER Jean-Luc | Cheminots | ADT/E |
|  | SAOUTI Nadine | Organismes sociaux | QVCS |
|  | THOMAS Marie-France | Organismes sociaux | QVCS |
|  | URVOAS Gaëlle | Fapt | FOR |

Lexique sigles commissions :

- ADT/E** : Aménagement et Développement du Territoire, Environnement
DER : Développement Economique et Recherche
FOR : Formations, enseignements supérieurs
QVCS : Qualité de Vie, Culture et Solidarités